

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2936**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Sciences et techniques de l'information et de la documentation (STID)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Charles de Gaulle - Lille 3, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lille III, Recteur de l'académie, Président de l'université de Lille III

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel collecte, analyse et effectue le traitement (catalogage, indexation, classement) d'ouvrages et de documents généralistes ou spécialisés écrits ou multimédias qu'il met à disposition des utilisateurs. Il surveille l'information innovante et concurrentielle à traiter. Il effectue une veille documentaire et actualise et enrichit continuellement le fonds en fonction de l'analyse des besoins des usagers et des crédits disponibles. Il conseille et oriente les utilisateurs. Il répond à leurs demandes dans les meilleurs délais : il identifie les sources d'information (presse, bases de données, internet...) puis il effectue des recherches et sélectionne des documents. Il réalise des produits documentaires : revues de presse, synthèse ou dossiers thématiques.

En bibliothèque, il gère les opérations de prêt et fait des propositions concernant l'aménagement des équipements de consultation. Il peut aussi organiser des animations, expositions ou débats pour promouvoir la lecture publique.

Avoir le sens du contact Etre ordonné et méthodique

Faire preuve de curiosité intellectuelle

Utiliser des logiciels documentaires et de bibliothéconomie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille comme documentaliste ou bibliothécaire dans le secteur privé ou para-public.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- * Traitement documentaire de l'imprimé et du multimédia : - Analyse de documents
- Catalogage ; langages documentaires et indexation
- Rédaction de produits documentaires
- Edition et diffusion des produits documentaires électroniques
- Anglais

- * Recherche documentaire, recherche d'information :
 - Banques de données documentaires
 - Outils bibliographiques contemporains, recherche et exploitation bibliographiques
 - Usuels (encyclopédies et dictionnaire)
 - Bibliothèques numériques
 - Outils de recherche en ligne
 - Veille documentaire

- * Economie du document :
 - Economie de l'information (les industries culturelles, le secteur économique de l'édition, les pratiques éditoriales...)
 - Droit de l'information appliqué à la documentation

- * Management des bibliothèques (techniques du management, politique documentaire)

- * Culture professionnelle :
 - Culture et politique
 - Histoire des technologies (du livre à l'internet) ; histoire des bibliothèques et circulation des savoirs
 - Connaissance des usagers (théorie et techniques d'observation)

* Options : lecture publique ; documentation

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lille3.fr/portail/index.php>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :